MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Somme

Commune : VISMES

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise

Monument(s)

Appellation : Eglise

Protection : classement

Arrêté : classement le 07/02/1920

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 7 février 1920

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.